

**Sujet :** RE: Demande de certificat d'urbanisme informatif

**De :** <urbanisme.mairie@lcsv.fr>

**Date :** 05/10/2021 09:38

**Pour :** "'jean-pierre.borlet1'" <jean-pierre.borlet1@dgfip.finances.gouv.fr>

Bonjour.

Ci-dessous réponse à votre question.

Bonjour,

**Le contrôle sur le raccordement au réseau public d'assainissement n'est pas obligatoire pour la commune de la Chaussée Saint Victor.**

Cordialement,



**Le Service Clientèle**  
Communauté d'Agglomération de Blois/Agglopolys  
Hôtel d'Agglomération  
1, rue Honoré de Balzac  
CS 4318  
41043 Blois Cedex  
0 806 000 139

**De :** jean-pierre.borlet1 <jean-pierre.borlet1@dgfip.finances.gouv.fr>

**Envoyé :** lundi 27 septembre 2021 17:22

**À :** urbanisme.mairie@lcsv.fr

**Objet :** Demande de certificat d'urbanisme informatif

Bonjour Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez en P/J, une demande de certificat d'urbanisme informatif concernant les parcelles d'assise de l'**ancien chenil de la police de Blois**, situé "2, rue des Gailletrous" / L.D "Poisard" à La Chaussée Saint Victor, cadastré section A n° 2 (531 m<sup>2</sup>) et A n° 841 (126 m<sup>2</sup>) : Cf. Extrait de plan cadastral de situation.

Pouvez-vous également me préciser les références complètes de votre document d'urbanisme (PLU ?) "dates d'élaboration, d'approbation ... ainsi que le zonage des parcelles.

De même, si ce document fait référence, pour les parcelles A n° 2 et A n° 841, à des situations particulières en matière de :

- risques naturels et technologiques majeurs,
- termites, mèresules
- contraintes environnementales,
- risque de pollution industrielle ...

pouvez-vous me l'indiquer (si possible) sur le document afin que j'en informe le notaire qui se chargera de la rédaction de l'acte de vente.

Enfin, et comme je vous l'expliquais ce matin, pouvez-vous me dire si le contrôle du réseau d'assainissement collectif du bien doit être effectué. Et si c'est le cas, à qui dois-je m'adresser ?

Sur ce terrain clos, proche de la voie ferrée se trouvent 2 algécos et 2 bâtiments d'environ 25 m<sup>2</sup> à usage de

garages (utilisés comme box pour les chiens).

Nos messageries étant bridées à 5 MO, si vous rencontrez des difficultés pour l'envoi du / des documents, vous pouvez me le / les renvoyer par courrier à l'adresse ci-dessous :

**Direction Régionale des Finances Publiques du Centre Val de Loire et du Département du Loiret**

**Pôle de Gestion Domaniale**

**M. BORLET**

**70, rue de la Bretonnerie - CS 84 646**

**45 032 Orléans Cedex 1**

D'avance merci.

Cordialement.

--



**Jean-Pierre BORLET**

Inspecteur

Direction de l'Immobilier de l'Etat

Pôle de Gestion Domaniale

tel: 02.38.74.55 44

Fax:



**Adoptez l'éco-attitude.**

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire